QE-411

30 juillet 2014

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de M^{me} et MM. Vincent Subilia, Sophie Courvoisier, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Boulevard du Pont-d'Arve, risques avérés et délais injustifiés)».

TEXTE DE LA QUESTION

Le boulevard du Pont-d'Arve fait l'objet de travaux de réfection lourds, lesquels se traduisent par un rétrécissement à deux voies de circulation de cet axe prioritaire.

Outre l'entrave à la mobilité ainsi engendrée, la durée dudit chantier – lequel semble se prolonger indéfiniment – fait peser de réels risques sécuritaires pour les usagers de ce tronçon, par ailleurs essentiel (et très largement emprunté notamment par les services de secours).

Dans quel délai peut-on ainsi espérer que ledit boulevard soit définitivement rénové (pose d'un revêtement phonoabsorbant incluse) avant que ne surviennent des accidents potentiellement graves?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux actuellement en cours au boulevard du Pont-d'Arve sont menés par les Services industriels de Genève (SIG). Ils consistent au renouvellement de conduites d'eau potable, de gaz, d'électricité et de télécommunication.

La Ville de Genève, ayant mesuré l'intérêt à réaliser un chantier coordonné, s'est associée à l'appel d'offres lancé par les SIG afin de profiter de ces travaux pour procéder à la réfection des trottoirs en béton et des enrobés bitumineux par la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant en fin de chantier. L'opération s'effectue donc de façon concertée, anticipée et coordonnée entre tous.

En temps normal, seules deux voies de circulation sont présentes sur le boulevard, plus une bande cyclable et du stationnement. Depuis le début des travaux, selon les directives de la Direction générale des transports (DGT), les deux voies ont été maintenues en tout temps, sauf lors de travaux le dimanche et quelques cas exceptionnels en semaine pour des raisons d'urgence. Hormis ces cas particuliers, la capacité de l'axe a toujours été garantie. Il ne s'agit donc pas d'un «rétrécissement à deux voies» ni d'une «entrave à la mobilité». Cependant, la présence des travaux crée, de fait, des nuisances aux riverains, commerces et différents usagers.

Les travaux ont débuté à la fin du mois de juin 2013 et devaient s'achever en septembre 2014. Entre le planning initial et le planning effectif, la planification globale a été réadaptée à plusieurs reprises, notamment pour garantir la capacité du boulevard en termes de charge de trafic, sans compromettre la sécurité du chantier et des usagers.

A la demande des SIG et de la Ville de Genève et en considérant les difficultés d'avancement du chantier, la DGT a récemment accepté de contraindre légèrement le trafic pendant la période estivale en maintenant une seule voie de circulation sur le boulevard pour laisser plus d'espace aux travaux.

Pour cette étape, des déviations de trafic et des itinéraires conseillés ont été mis en place. La ligne de bus 1 des TPG a été également déviée. Une communication a été faite à large échelle (panneaux avancés, distribution de flyers aux automobilistes par des stewards, information aux riverains, panneaux à message variable sur l'autoroute).

Selon la planification actuelle, concertée et coordonnée entre tous les intervenants, les travaux ont basculé du côté impair depuis le 30 juin, entre la rue Henri-Christiné et la rue Micheli-du-Crest, pour une durée prévue de trois mois.

Tout est désormais mis en œuvre (trois fronts d'attaque, équipes renforcées, horaires élargis), pour que les travaux du boulevard du Pont-d'Arve soient terminés à fin septembre 2014. Pour sa part, la Ville de Genève procédera à la mise en place du revêtement phonoabsorbant durant la semaine des vacances scolaires d'octobre 2014 (sous réserve de conditions météo favorables) plus deux interventions le dimanche courant octobre.

Dès 2015, le chantier reprendra sur le boulevard de la Tour. De la même manière, la Ville de Genève profitera de coordonner ses interventions avec les travaux entrepris par les SIG afin de procéder à la réfection des enrobés bitumineux par la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant en fin de chantier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*